

BRUTALE CRISPATION
AUTOUR DU MARIAGE GAY

FRANCE ET DÉBATS - LIRE PAGES 9 ET 16

Plongée dans l'univers
féérique de Jacques Demy

CULTURE & STYLES - LIRE PAGE 19

GUADELOUPE : ALERTE
AU POISSON-LION

PLANÈTE - LIRE PAGE 8

Dimanche 14 - Lundi 15 avril 2013 - 69^e année - N°21224 - 1,80 € - France métropolitaine - www.lemonde.fr

Fondateur : Hubert Beuve-Méry - Directrice : Natalie Nougayrède

Hollande : transparence ou populisme ?

■ A la veille de la publication du patrimoine des ministres, l'historien Pierre Birnbaum analyse avec sévérité les mesures annoncées par le président. Bernard Cazeneuve, ministre du budget, tente, pour sa part, de dédramatiser

Lundi 15 avril, en fin de journée, les déclarations de patrimoine des ministres seront publiées sur le site Internet du gouvernement. Pour la première fois, chacun pourra connaître les biens des membres de l'exécutif - immobiliers, comptes bancaires, crédits en cours, valeurs mobilières, voitures, collections, bijoux, etc.

Premiers soumis à cette obligation de transparence, les ministres devraient être suivis par les parlementaires. L'exercice ne suscite aucun enthousiasme au sein de l'exécutif. La plupart estiment que le président « n'avait pas le choix ». Un membre du gouvernement espère crûment qu'il « permettra de purger cette séquence archipourrie ».

L'historien Pierre Birnbaum, spécialiste des populismes, se dit « troublé » par un discours présidentiel qui lui rappelle les années 1930, lorsque l'on dénonçait le « mur d'argent » et les « ploutocrates ». Il estime qu'il faut donner du pouvoir à ceux qui enquêtent sur l'évasion fiscale ou la corruption, mais que la transparence totale, elle,

peut se révéler dangereuse, en aggravant la défiance envers les responsables politiques.

Publier leur patrimoine, rapporte notre correspondant à Shanghai, c'est ce à quoi ne se sont jamais résolus les huiles du Parti communiste chinois, malgré la pression populaire. ■

LIRE PAGES 2-3 ET DÉBATS PAGE 17

AUJOURD'HUI

Visite mouvementée
du président tunisien
à Paris

La visite privée de Moncef Marzouki en France a été marquée par des protestations d'opposants, étudiants ou féministes des Femen notamment, à l'Institut du monde arabe, vendredi 12 avril.

INTERNATIONAL - PAGE 6

La France s'engage
sur un déficit
de 2,9 % en 2014

Selon nos informations, l'objectif de déficit budgétaire qui sera présenté en conseil des ministres, mercredi 17 avril, tablerait sur un niveau à peine inférieur à 3 %. Il n'est pas sûr que Bruxelles s'en satisfasse.

POLITIQUE - PAGE 10

A l'hôpital de la
prison de Fresnes,
une situation indigne

Le médecin de cette structure sécurisée dénonce le sort des détenus âgés ou atteints de démence. La plupart ne devraient pas être incarcérés.

SOCIÉTÉ - PAGE 11

Euphorie sur
les places boursières
mondiales

Wall Street aligne de nouveaux records depuis le revirement de la politique monétaire du Japon. Même le CAC 40 est en forte hausse.

MARCHÉS - PAGE 14

La vente « sacrilège »
des masques hopi
a bien eu lieu à Paris

La justice a autorisé en extrême la vente aux enchères de 70 masques, dont la communauté amérindienne réclamait la restitution.

CULTURE & STYLES - PAGE 20

BAGDAD,
DIX ANS
PLUS TARD

■ Le 9 avril 2003, les GI américains faisaient tomber la statue de Saddam Hussein. Une guerre prenait fin, une autre commençait

■ Dix ans plus tard, la capitale irakienne semble renaitre, mais dans la douleur

■ Avec la liberté sont aussi venues les haines confessionnelles et la corruption

SUPPLÉMENT GÉO & POLITIQUE

Place Ferdaous, à Bagdad, en mars 2013, où la statue de Saddam Hussein avait été déboulonnée le 9 avril 2003.

MAYA ALLERUZZO/AP

GÉO & POLITIQUE

La Lettonie
parie sur l'euro

► Valdis Dombrovskis vient plaider à Paris pour l'entrée de son pays dans la zone euro. A 41 ans, il a réussi à surmonter la crise grâce à une implacable cure d'austérité

SUPPLÉMENT

TÉLÉVISIONS

La télé-réalité,
stop ou encore ?

► Après la mort d'un candidat de « Koh-Lanta » et le suicide du médecin, le débat sur les limites à imposer à ces émissions est moins simple qu'il n'y paraît

SUPPLÉMENT

Syrie, l'urgence d'une aide humanitaire

Les « lignes rouges » sautent les unes après les autres. Rien ne semble pouvoir sortir les dirigeants occidentaux de leur paralysie devant le drame syrien.

Après avoir eu recours à l'aviation puis aux Scud, le régime de Bachar Al-Assad semble bel et bien avoir usé d'armes chimiques contre sa propre population. Des diplomates occidentaux ont affirmé à la presse, sous le couvert de l'anonymat, disposer de « preuves solides » et « très

C'est pourtant Barack Obama qui avait fait du chimique la seule « ligne rouge » fixée au régime syrien en matière de répression. Il avait été suivi par François Hollande et David Cameron. A juste titre, les rebelles syriens avaient mal réagi à cette annonce, qui, à leurs yeux, donnait un feu vert implicite à toutes les autres formes d'atrocités commises et à venir en Syrie.

Si elle se confirme, l'inertie des Occidentaux ne peut avoir qu'une conséquence : leur parole n'aura plus aucune valeur auprès des rebelles syriens et ceux-ci n'en seront que plus incités à se tourner vers des formations extrémistes telles que le Front Al-Nosra. Cette organisation, qui vient de faire allégeance à Al-Qaïda, rêve de mettre la main sur l'arsenal conventionnel d'un régime abhorré, pour lui faire subir ce qu'il a infligé aux Syriens, puis pour le tourner vers ses autres ennemis jurés, l'Iran chiite et Israël.

Il est un autre domaine où les soi-disant « amis de la Syrie » sont en train de trahir leurs promesses. C'est celui de l'aide humanitaire aux zones libérées comme aux pays voisins de la Syrie. Le Haut Commissariat aux réfugiés de l'ONU et son coordinateur régional, Panos Moumt-

zis, viennent de sonner l'alarme, assurant que l'on est « à un point de rupture ».

L'on compte désormais 1,3 million de réfugiés syriens et leur nombre augmente de 200 000 chaque mois. La seule Jordanie devrait accueillir 1,2 million de réfugiés d'ici à la fin de l'année, soit trois fois plus qu'à l'heure actuelle. Ce chiffre équivaldrait à un cinquième de la population du petit royaume hachémite.

Le Liban aussi ploie sous le nombre de réfugiés et s'apprête, pour la première fois depuis des décennies, à rouvrir des camps de réfugiés sur son sol. Quand on sait quels traumatismes ont causés la présence palestinienne au Liban, l'on mesure le tabou qui vient de tomber et l'urgence qu'impose la situation.

Or 400 millions de dollars seulement, sur le milliard et demi promis aux populations syriennes en janvier, ont été versés. Cette avarice risque de déstabiliser des pays déjà au bord du précipice. Contrairement au refus d'armer la rébellion, elle n'a aucune justification. Le devoir de la communauté internationale est d'accorder une aide humanitaire de grande ampleur en faveur des victimes de ce conflit. C'est le moins qu'elle puisse faire. ■

LIRE NOS INFORMATIONS PAGE 4

ÉDITORIAL

convaincantes » de l'utilisation d'un usage « sporadique » d'armes chimiques.

Initialement convaincu que les rebelles avaient fait usage de telles armes dans le nord du pays, Damas avait souhaité la venue d'une mission d'enquête de l'ONU. Puis le régime avait brusquement changé d'avis devant l'insistance de la France et du Royaume-Uni pour que le champ des investigations soit étendu à tout le territoire syrien. Moscou, une fois de plus, soutient la position de son protégé au Conseil de sécurité, et les Occidentaux ne semblent pas prêts à mener bataille sur ce sujet.

18-21 avril
Nocturne 18 avril

Brussels Expo
www.artbrussels.be

ART BRUSSELS
Contemporary Art Fair

Application mobile gratuite
Twitter: @ArtBrussels
Facebook: artbrussels

ING LAND ROVER DS KNOX

L'inquiétude des ministres face au risque de « déballage »

En réponse à l'affaire Cahuzac, le président, François Hollande, a décidé de rendre public, lundi 15 avril, le patrimoine des membres du gouvernement

Analyse

Ce sera la première réponse de l'exécutif à l'affaire Cahuzac. Lundi 15 avril, en fin d'après-midi, les déclarations de patrimoine des ministres seront publiées sur le site Internet du gouvernement. Pour la première fois en France, tout un chacun pourra, en quelques clics, connaître en détail ce que possèdent les membres de l'exécutif - biens immobiliers, comptes bancaires, crédits en cours, valeurs mobilières, véhicules, fonds de commerce, œuvres d'art, bijoux...

Premiers soumis à cette obligation de transparence, les ministres devraient ensuite être rejoints par les parlementaires : ce sera l'un des objets du projet de loi présenté en conseil des ministres mercredi 24 avril, et dont François Hollande souhaite qu'il soit discuté avant l'été.

À la tête de l'Etat, c'est peu dire qu'une telle décision ne suscite pas d'enthousiasme. Chacun, y compris dans l'entourage le plus proche du chef de l'Etat, reconnaît qu'elle a été prise sous la pression des événements. Et d'aucuns le regrettent, comme ce pilier du

gouvernement qui estime « très risqué de changer du jour au lendemain notre rapport à une chose aussi fondamentale que l'articulation entre la sphère publique et la sphère privée ». Pour ce ministre, « ça n'est jamais très bon de créer une norme universelle en réaction à une affaire individuelle : on ne fait pas la législation en fonction des émotions ».

Gravité

Au gouvernement, chacun mesure la gravité du moment. « On est dans une évolution très forte, on ne va pas s'en cacher », reconnaît ainsi Michel Sapin, le ministre du travail. « La décision du président de la République fait incontestablement basculer notre vie politique dans une autre culture », admet lui aussi Bernard Cazeneuve, le ministre délégué au budget.

Pour lui, cependant, ce tournant n'est pas inquiétant. « Il faut dramatiser tout cela. En rendant publics nos patrimoines, nous ne faisons au fond que nous aligner sur le modèle des grandes démocraties d'Europe du Nord. Ce peut-être un moyen de restaurer un climat de confiance dans cette société où toutes les digues sont rompues. La

décision du président est peut-être historique, mais ce qui me préoccupe surtout, c'est qu'on sorte de cette période hystérique », explique M. Cazeneuve.

Si la plupart des ministres reconnaissent que « le président ne pouvait pas faire autrement », beaucoup s'inquiètent toutefois de la façon dont va être pilotée cette séquence à haut risque. « C'est un moment d'exorcisme collectif que nous allons vivre et, à ce titre, il faut que nous soyons tous extrêmement responsables », avertit ainsi Michel Sapin.

Comme d'autres ministres, ce proche de François Hollande a été gêné que certains membres du gouvernement, tels Arnaud Montebourg ou Cécile Duflot, dévoilent leur patrimoine avant les autres. « Attention à ne pas en rajouter les uns les autres. Puisqu'il faut le faire, faisons-le mais de façon institutionnelle, sereine, j'ai presque envie de dire de façon froide. C'est la seule condition pour qu'on passe à autre

chose », veut croire M. Sapin.

Les ministres anticipent un début de semaine délicat. Certains tournent les choses avec humour, comme Bernard Cazeneuve, qui « craint » que « les Français se demandent comment un type qui s'est débrouillé pour posséder si peu à 50 ans est en mesure de gérer le budget de la France ».

D'autres, comme Marylise Lebranchu, redoutent les effets pervers d'un « déballage » tous azimuts. « Si on a un hebdo qui, la semaine prochaine, fait sa couverture sur "le palmarès des patrimoines des ministres", ça voudra dire qu'on aura vraiment touché le fond », prévient la ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique qui, comme beaucoup de ses collègues, considère que « les journalistes, dans une période comme celle-là, doivent vraiment réfléchir à leur responsabilité ». Une des collègues va plus loin : « Vous allez vous régaler, les médias : non seule-

ment vous pourrez savoir qui a la plus belle baignoire et qui préfère mettre son fric dans une assurance-vie ou dans les œuvres d'art, mais vous aurez aussi des détails sur la situation matrimoniale des uns et des autres. Dans la presse régionale, notamment, les prochains jours vont être glorieux ! »

Contraints de se plier à ce que l'un d'eux qualifie d'« exhibition à marche forcée », les ministres espèrent que cette « séquence transparence » sera la plus brève possible. « L'essentiel, c'est la question du contrôle, celle notamment des moyens qu'aura la haute autorité dont a parlé le président de la République », insiste ainsi Marylise Lebranchu. Pour la ministre, voilà l'attente de l'opinion : « Je ne sens pas de voyeurisme excessif à notre égard chez les Français. En revanche, il y a une demande de contrôle et de sévérité contre les fraudeurs. C'est à cette demande qu'il faut surtout répondre. »

THOMAS WIEDER

Jean-Marc Ayrault arrive à RTL pour un interview, vendredi 12 avril.

J.-C. COUTAUSSÉ/FRENCH POLITICS
POUR « LE MONDE »



Les indégivrables Xavier Gorce



En Chine, le débat éternel sur la richesse des dirigeants

C'est l'Arlésienne de la vie politique chinoise. Chacun s'accorde à dire que la publication du patrimoine des huiles du Parti communiste serait essentielle à la lutte contre la corruption, mais jamais elle ne se matérialise. L'avènement d'un nouveau président, Xi Jinping, qui promet de ne pas épargner ni les « mouches » ni les « tigres » dans son combat contre cette prévarication qui ronge la légitimité du PCC, a donné un nouveau souffle à ce débat qui, rappelle le quotidien officiel *China Daily*, fut déjà soulevé en 1987, 1994, 2006, 2010...

Depuis, l'opinion a pris une nouvelle claque. Elle a appris à l'automne 2012, grâce au *New York Times*, que la famille de l'homme qui jouait le mieux la proximité avec les « masses », l'ex-premier ministre Wen Jiabao, a accumulé une fortune considérable. Avec la mère, le fils, l'épouse, les Wen cumulaient 2,7 milliards de dollars (2,1 milliards d'euros) d'actifs, apprenait-on quelques jours avant que sa génération de diri-

geants ne passe le flambeau à celle de M. Xi, après une décennie de déclarations anticorruption. Depuis, Yu Zhengsheng, ex-secrétaire du Parti de Shanghai devenu l'un des sept membres du comité permanent du Politburo, s'est dit prêt à lister le détail de ses biens personnels, si toutefois le Parti venait à le lui imposer. Le maire de Canton a fait des déclarations similaires. Dans la province du Guangdong, les fonctionnaires de trois petites villes sont contraints de passer à la pratique.

Pression populaire

A Shixing, par exemple, 526 cadres ont dû fournir la liste de leurs revenus fixes, bonus, allocations, biens immobiliers, automobiles et investissements mais seulement sur l'intranet local de l'administration. Ces informations, a promis le secrétaire du Parti dans la commune, Zheng Zhentao, seront rendues publiques « de manière appropriée dans le futur ». La patronne de presse réformatrice Hu Shuli n'a pas

« Comment ne pas être troublé par les mots et les références de M. Hollande ? »

Spécialiste du populisme, Pierre Birnbaum s'inquiète des effets d'une « transparence totale »

Entretien

Professeur émérite de sociologie politique à l'université Paris-I, Pierre Birnbaum est notamment l'auteur de *Génèse du populisme. Le peuple et les gros* (Fayard-Pluriel, 2010). Il vient de publier *La République et le cochon* (Seuil, 200 p., 18 euros). Claude Bartolone, président socialiste de l'Assemblée nationale et ami du président de la République, s'est dit « réservé » quant à l'obligation de publier le patrimoine des élus : une initiative qui risque d'alimenter le populisme, a-t-il dit. Vous qui avez étudié l'histoire de cette notion, qu'en pensez-vous ?

J'ai écouté attentivement ce qu'a dit François Hollande, mercredi 10 avril, à la sortie du conseil des ministres. J'ai été étonné par les mots et les métaphores qu'il a employés. « Nécessité d'une lutte implacable contre les dérives de l'argent, de la cupidité et de la finance occulte » : comment ne pas penser aux années 1920-1930, à la dénonciation du « mur d'argent », des « ploutocrates » et des « 200 familles » ? Comment ne pas être troublé par ces références qui constituent le vieux fond sémantique de l'extrême gauche et de l'extrême droite ? Surtout de la part de quelqu'un comme François Hollande, qui en tant qu'enarque de sensibilité sociale-démocrate, n'appartient ni sociologiquement ni idéologiquement à cet univers-là.

En même temps, M. Hollande a déjà utilisé de telles références. On se souvient du discours du Bourget, le 22 janvier 2012, avec la désignation de la « finance » comme « adversaire ».

Vous avez raison. Et d'ailleurs, on pourrait ajouter d'autres exemples plus anciens, comme son fameux « je n'aime pas les riches », lors de l'émission « A vous de juger », sur France 2, en 2006. En cela, François Hollande ne fait qu'entretenir une rhétorique qui demeure très présente au sein du Parti socialiste et qui a notamment, ces dernières années, été fortement réactivée par les « quadras » du NPS [Nouveau Parti socialiste]. On se souvient de Vincent Peillon dénonçant le « mur de l'argent », de Benoît Hamon critiquant « les cadeaux faits aux plus riches », d'Arnaud Montebourg évoquant « le système financier mondialiste ». Les trois sont aujourd'hui au gouvernement. Comme Mitterrand qui

dénonçait « l'argent qui corrompt [et] pourrait jusqu'à la conscience des hommes », François Hollande sait très bien, quand il le faut, reprendre ce vocabulaire qui parle évidemment à une certaine gauche mais la dépasse largement : la haine des riches, de l'argent et des banques appartient aussi à l'imaginaire d'une droite antilibérale qui est très puissante en France.

Mercredi 10 avril, une chose était nouvelle, en revanche, dans la bouche du président : l'exigence de « transparence »...

Oui, c'était extrêmement frappant. Le mot transparence a été prononcé deux fois, il a également demandé que les banques ne puissent rien « dissimuler ». Ce ne sont pas des mots anodins. Et bien qu'il ait précisé que son intention n'était pas d'« exhiber » les patrimoines, c'est bel et bien cela qu'il propose. On est ici entre le panoptique de Bentham et Robespierre, dans une tradition qui remonte à la fin du XVIII^e siècle et qui fait de la « transparence » une sorte d'idéal social. C'est une conception des choses qui est aux antipodes de ce qui constitue l'un des points centraux du libéralisme politique, la stricte séparation entre la sphère privée et la sphère publique.

Cela vous étonne ? Oui, parce qu'on a quasiment l'impression, en l'écoutant, que la finance ou le grand capital ont aujourd'hui la mainmise sur l'Etat. Or ça n'est pas du tout le cas, au contraire. Regardez par exemple la composition du gouvernement : tous ou presque sont des enarques, des enseignants ou des professionnels de la politique. Jérôme Cahuzac, qui a fait fortune dans le privé, était précisément une exception.

À la limite, le discours de François Hollande pouvait se comprendre à l'époque de Nicolas Sarkozy, où la place des hommes venus du privé était inédite sous la V^e République. Mais pas aujourd'hui, où l'on tente de rendre à l'Etat une part de sa prééminence.

Comment expliquez-vous ce paradoxe ? A cause de l'onde de choc provoquée par les aveux de Cahuzac, qui écrasent tout. A cause aussi, sans doute, des révélations sur Jean-Jacques Augier. Le fait d'apprendre que le trésorier de campagne de François Hollande était un enarque devenu haut fonctionnaire et homme d'affaires, et qu'il pratiquait l'évasion fiscale, montre que les frontières entre les deux univers,

celui du service de l'Etat et de la recherche du profit, sont plus poreuses qu'on ne croit. François Hollande a senti le danger du soupçon pour lui-même. Il a donc frappé un grand coup.

Que pensez-vous de l'idée, défendue par le chef de l'Etat, consistant à interdire certaines professions aux parlementaires ?

Elle me laisse perplexe. Sous la III^e ou la IV^e République, il y eut de grands parlementaires qui étaient avocats, journalistes ou même industriels. L'idée que certaines professions sont incompatibles avec l'exercice d'un mandat électif revient à postuler une sorte de déterminisme social. C'est une

« Comment ne pas penser aux années 1920-1930, à la dénonciation du « mur d'argent », des « ploutocrates » ? »

négation de la liberté des acteurs dont l'action ne saurait être réduite à la fonction, encore moins à la position sociale. Cette idée procède d'une pensée réductrice. L'exercice d'une profession ne présume pas de la manière dont un acteur va agir dans son nouveau rôle politique. Et même les fonctionnaires se trouvent dans une telle situation. Il faut surveiller, par exemple, de près, leur pantouflage.

La solution aurait-elle été de ne rien faire ?

Non, bien sûr. Mais l'enjeu, selon moi, est moins celui de la transparence que du contrôle. L'important n'est pas de savoir qui a de l'argent ou qui n'en a pas, mais de pouvoir vérifier comment agissent les responsables dans la sphère du politico-administratif, afin que les juges recherchent l'éventuelle influence de l'argent ou de toute forme de corporatisme et de

clientélisme. Donner du pouvoir à ceux qui enquêtent, oui, mais croire aux vertus de la totale transparence, c'est dangereux. Cela ne fait qu'aggraver la défiance, alors même que l'objectif est de renouer avec la confiance.

Face à la montée des discours populistes, notamment à gauche avec Jean-Luc Mélenchon, M. Hollande pouvait-il tenir d'autres propos ?

La radicalisation du discours de Jean-Luc Mélenchon est incontestable avec son « du balai » inspiré de Chavez - formule qui était déjà celle de Poujade dans les années 1950. Ces dernières semaines, il est monté d'un cran avec ses propos sur Pierre Moscovici qui, selon lui, « ne pense plus en français » mais « pense dans la langue de la finance internationale ». Si nul ne peut accuser Mélenchon de préjugés antisémites, une telle phrase appartient toutefois à un registre qui ne peut que les évoquer.

Aujourd'hui, avec l'affaire Cahuzac, on a l'impression que François Hollande « digère » le discours de Mélenchon. Mais ce faisant, est-ce qu'il l'éradique ou est-ce qu'il le légitime ? C'est pour moi la question fondamentale. A titre personnel, je préférerais un président qui remplisse un rôle pédagogique auprès des citoyens plutôt que de céder à la censure parfois démagogique, qui tente de réconcilier la logique de l'Etat républicain avec la reconnaissance du marché.

L'histoire, de ce point de vue, montre que c'est possible : après tout, Blum pendant la crise des années 1930, Mendes France à l'époque de la montée du poujadisme dans les années 1950, ou encore de Gaulle ont prouvé qu'il était possible de résister, d'expliquer sans d'inutiles métaphores, la profondeur de la crise et la nécessité de reconstruire la solidarité. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
DAVID REVAULT D'ALLONNES
ET THOMAS WIEDER

Claude Bartolone, l'ancien « porte-flingue », s'affiche en rempart dans la tourmente

Le président PS de l'Assemblée nationale a vivement critiqué la décision de François Hollande de publier le patrimoine des élus

Portrait

L'occasion était trop belle. Depuis un moment déjà, Claude Bartolone piétinait d'impatience ; discret sur la scène politique ces derniers temps, le président de l'Assemblée nationale attendait une bonne opportunité. L'affaire Cahuzac sera celle-là. Un ministre qui avoue avoir fraudé et menti devant l'Assemblée, des responsables politiques qui s'affolent puis s'emballent, et le chef de l'Etat qui, dans la foulée, annonce des mesures de moralisation de la vie politique concernant directement les députés. Sans même en avoir parlé avec leur patron avant.

Un paysage idéal pour permettre à celui-ci de faire à nouveau entendre sa voix. La publication du patrimoine des élus ? « Une mesure inefficace et dangereuse », écrit-il dans la note qu'il remet, jeudi matin 11 avril, au premier minis-

tre, Jean-Marc Ayrault. L'incompatibilité du mandat avec certains métiers ? « Une grave erreur ».

La sortie est musclée. L'élu de Seine-Saint-Denis a saisi l'occasion pour réaffirmer que le patron du Palais-Bourbon, c'est lui, mais un an après son installation au « perchoir » a déjà gagné la reconnaissance de ceux qui y siègent. Au cœur d'une majorité qui panique et face à un gouvernement qui agit sans concertation avec les élus, ce vieux routier, député depuis trente-deux ans, veut s'afficher comme un rempart solide dans la tempête. Et un acteur-clé de la majorité, susceptible d'intervenir sur tous les sujets sensibles - sur les relations avec l'Allemagne, la tenue du 3^e de déficit, l'application du non-cumul ou encore à propos de Chypre, sujet sur lequel il a prévu de s'exprimer ces prochains jours.

Si sa parole a aujourd'hui de l'écho, c'est que l'ancien « porte-

flingue » de Laurent Fabius au Parti socialiste a réussi à devenir un acteur fort de la gauche au pouvoir. Conseiller général en 1979, député en 1981, ministre en 1998, président du conseil général de Seine-Saint-Denis en 2008, et désormais au perchoir, son parcours est un quasi-sans-faute. « Un petit ministre cynique qui est devenu un grand », résume un ancien ministre de droite. « Un très bon manœuvrier qui n'a jamais eu ni idée ni ligne politique », tacle un jeune député PS.

À tel point que ce qui n'était encore qu'un petit bruit de couloir il y a deux mois se murmure de plus en plus fort dans les arcanes de la majorité, parfois avec moquerie. Claude Bartolone viserait l'Assemblée. Ce son nom circule, « cela fait frémir votre ego, ce n'est pas désagréable », reconnaît l'intéressé, qui reçoit dans son lumineux bureau avec vues sur la Seine, avant d'évacuer : « Aucun président de

l'Assemblée n'est jamais devenu premier ministre, c'est une statistique zéro. » « Par rapport à mon milieu d'origine, c'est même miraculeux pour moi de me retrouver là », soutient cet « enfant de Tunisie de père italien et de mère maltaise qui, un beau jour de 1960, dut

Si sa parole a aujourd'hui de l'écho, c'est qu'il a réussi à devenir un acteur fort de la gauche au pouvoir

transiter en 24 heures d'une rive à l'autre de la Méditerranée » et qui « doit tout à la République », comme il l'a rappelé dans son discours d'investiture, le 26 juin.

« C'est l'histoire de ma vie : les gens se demandent tout le temps où je vais et ce que je vise après »,

assure Claude Bartolone. Philosophe, l'homme n'en est pas moins calculateur. Plusieurs semaines avant le premier tour de l'élection présidentielle, il était déjà dans les starting-blocks pour la présidence de l'Assemblée, préparant en secret son plan de conquête avec Jean-Luc Porceddu, son chef de cabinet qui lui est fidèle depuis une quinzaine d'années - et sans même en prévenir François Hollande. Il n'a eu qu'à sortir du bois au bon moment, aide par la défaite de Ségolène Royal aux législatives. Savant mélange de calcul et de baraka.

À 62 ans, le président ne s'estime pourtant pas encore arrivé à son meilleur niveau. Il prend des cours d'anglais, multiplie les diners avec des patrons ou des associations dans sa résidence privée de l'hôtel de Lassay (auxquels il convie toujours quelques nouveaux élus socialistes). Fin janvier, une directrice de communication

venue de l'agence Havas Worldwide (ex-Euro RSCG) a rejoint son cabinet. Il enchaîne les déplacements en province et les rencontres avec les élus locaux, s'immerge deux jours durant dans un sous-marin nucléaire, se rend au Mali en voyage officiel...

Pas de doute, « il est clairement en campagne pour Mattignon ! », assure-t-on dans l'entourage d'un des poids lourds du gouvernement. Son ancien complice fabiusien, le député du Gers Philippe Martin, ne dément pas : « Il cherche à être utile à la majorité et à François Hollande et si ça doit passer par Mattignon... » « Il remplit le rôle qu'il estime être le sien. Pour l'instant, il est président de l'Assemblée », explique son cabinet. Au vu de la tornade politique dans laquelle est prise la majorité, Claude Bartolone prendra-t-il le risque de quitter un si bon port ? ■

HÉLÈNE BÉKMEZIAN
ET BASTIEN BONNEFOUS

www.citroenselect.fr

POUR UNE REPRISE C'EST UNE BONNE SURPRISE.

REPRISE 500 €⁽¹⁾ REPRISE 1 000 €⁽²⁾

⁽¹⁾ Reprise forfaitaire minimum de votre ancien véhicule, quelle que soit la marque et le plus si son état le justifie. ⁽²⁾ Reprise minimum de 500 € TTC pour l'achat d'une Citroën d'occasion C3, C3 Picasso ou Berlingo. ⁽³⁾ Reprise minimum de 1 000 € TTC pour l'achat d'une Citroën d'occasion C4, C4 Picasso, Grand C4 Picasso, C4 Aircross, C5, C6, C8 ou C Crosser.

Garantie 1 à 2 ans pièces et main d'œuvre⁽³⁾

CITROËN Select
VEHICULES D'OCCASION

CITROËN FÉLIX FAURE
épargne ni liquidités », écrit M. Zhang, à qui la blogosphère a décerné le titre de seul officiel non corrompu de Chine. ■

HAROLD THIBAUT
(SHANGHAI, CORRESPONDANCE)

PARIS 15^e, 10, place Etienne Pernet - 01 53 68 15 15
BEZONS (93), 30, rue Emile Zola - 01 39 61 05 42
LIMAY (78), 266, route de la Noue, Port Autonome - 01 34 78 73 48
LYON CORBAS (69), 21 Corbas Mont Martin - rue M. Mercey - 04 72 48 67 97
MARSEILLE VITROLLES (13), av. J. Cuygnot - ZAC des Cadastreux - 04 42 78 77 37
Retrouvez nos offres sur www.citroenselect.fr

(1,2) Offres réservées aux particuliers, dans le limite des stocks disponibles, validées jusqu'au 30/04/2013 pour l'achat d'un des véhicules d'occasion Citroën dont la date de première mise en circulation n'excède pas 24 mois, en stock dans les points de vente Citroën Félix Faure listés ci-dessous. (3) Garantie contractuelle de 2 ans pour l'achat d'un véhicule immatriculé après le 01/06/2012 et garantie contractuelle de 1 an pour l'achat d'un véhicule immatriculé avant le 01/06/2012.

L'ouverture du monde politique à la société civile moralisera la vie publique

Révisons enfin le financement des partis et prohibons les conflits d'intérêts

Corinne Lepage

Députée européenne Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, présidente de CAP21

En focalisant le débat sur la moralisation, sur la publication du patrimoine des élus, on ne résout pas le problème et on se détourne des vrais sujets. La publication du patrimoine des élus – à laquelle, en ce qui me concerne, je me suis astreinte depuis 2002, ainsi qu'à la publication de l'utilisation des fonds publics que je touche du Parlement européen depuis 2009 – n'est qu'une petite partie du sujet. En réalité, la vraie question est celle du contrôle des déclarations, de l'évolution du patrimoine pendant la période de détention du mandat et, après, de l'évolution du patrimoine des proches.

En revanche, se focaliser uniquement sur le caractère public avec l'espèce de strip-tease auquel se livrent certains – qui pendant des années ont refusé de faire spontanément cette démarche – a quelque chose d'absurde et de malsain. Un politique âgé qui a hérité ou qui est venu à la politique après une vie d'activité dispose donc d'un patrimoine, et n'est pas a priori moins honnête qu'un jeune fonctionnaire qui entre en politique.

De plus, compte tenu du rapport que nos concitoyens entretiennent avec l'argent, une telle focalisation va encore réduire le champ de ceux qui, ayant réussi, entreront dans la sphère politique, qu'ils viennent de l'économie ou des professions libérales.

Aussi cette mesure de publication ne

devrait venir qu'en complément du contrôle d'ensemble et d'un esprit général de déontologie. Celui-ci pourrait commencer par l'application des règles de droit commun aux élus, la fiscalisation des frais non justifiés et la suppression de la réserve parlementaire, qui est un outil de clientélisme caractérisé.

Le contrôle des patrimoines n'est qu'une mesure d'accompagnement, car les vrais sujets sont le financement des partis politiques et des campagnes électorales d'une part, les trafics d'influence, conflits d'intérêts qui cachent la corruption d'autre part, souvent en rapport avec le sujet précédent. Quant à la question centrale de la fraude fiscale, elle n'est pas propre au monde politique, mais doit s'appliquer évidemment à lui.

S'agissant du financement des campagnes électorales et des partis politiques, le sujet est tabou, mais il est au cœur de la polémique et de la maladie de notre démocratie.

Il est inadmissible que des partis politiques bénéficiaires de malversations ou ayant couvert des élus auteurs d'infractions financières touchent des subventions publiques

La loi vote des lois sur le financement public était destinée à éviter les dérives que nous avons connues avec le financement occulte, les emplois fictifs, les malversations, les commissions, style pont de l'île de Ré.

Depuis, le contribuable paye pour les

partis politiques parce que la démocratie a un coût. Mais la contrepartie devait précisément être la transparence. Les élus de l'UMP ont refusé voici deux ans de répondre aux demandes de la Commission sur la transparence de la vie financière pour combler les trous dans la législation.

Or, aujourd'hui, non seulement les affaires politico-financières continuent, et elles sont potentiellement gravissimes (Karachi, Libye), mais elles se heurtent à la course d'obstacles mis volontairement en place pour assurer l'impunité.

Sur ce sujet, force est de constater qu'aucun des protagonistes n'ouvre la boîte de Pandore. Il est évident que rien ne sera réglé tant que le financement des partis et des campagnes électorales n'est pas revu. La limitation du plafond de dépenses devrait être beaucoup plus bas et les moyens d'investigation et de contrôle de la Commission nationale de contrôle des comptes de campagne systématisés. Ainsi, l'intérêt de constituer des « trésors de guerre » sera-t-il réduit.

De plus, il est inadmissible que des partis politiques bénéficiaires de malversations ou ayant couvert des élus auteurs d'infractions financières bénéficient des subventions publiques qui sont précisément destinées à financer, dans la probité, les partis ; une mesure de cet ordre serait très dissuasive, alors même que la quasi-totalité des formations politiques ont eu des comportements répréhensibles ou les ont couverts et en ont profité.

Dans le même temps, c'est le trafic d'influence et les conflits d'intérêts qui sont les plus dangereux, car non seulement ils sont l'antichambre de la corruption active, mais de plus ils conduisent à de mauvaises solutions sur le plan de l'intérêt général. Dans le domaine des armes, dans celui de l'énergie, les commissions occul-

tes sont la règle et les rétrocommissions fréquentes.

Sauf que la justice ne parvient pas au bout des procédures engagées, d'où l'impunité de fait dont jouissent les bénéficiaires. Le scandale absolu ayant été les rétrocommissions dans l'affaire des frégates de Taiwan, qui a coûté au contribuable plus de 500 millions d'euros. Mais le plus

Le président de la République a annoncé des mesures fortes pour lutter contre la fraude fiscale (...). Mais tout dépendra de la réalité de ce qui sera voté et des moyens mis en œuvre

grave est sans nul doute à mettre sur le compte des trafics d'influence dans les domaines sanitaire et alimentaire. Les autorisations de mise sur le marché de médicaments inutiles, voire dangereux, les autorisations données à des produits toxiques et maintenues contre vents et marées, l'absence de mesures prises pour lutter contre les mélanges des genres dans les organes d'expertise publics constituent autant d'éléments aux conséquences sanitaires et financières inacceptables – le coût pour la Sécurité sociale est immense.

Or, force est de constater que les décisions contraires à l'intérêt général trouvent certes leur origine dans les lobbies, mais aussi dans les oreilles complaisantes des responsables politiques qui les écoutent. Voilà pourquoi il est indispensable de faire en sorte que les conflits d'intérêts

et les trafics d'influence soient prohibés par des mesures concrètes. Les associations de lutte contre la corruption les ont identifiées depuis longtemps et une grande partie d'entre elles figuraient dans le rapport Sauvé (Commission de réflexion pour la prévention des conflits d'intérêts dans la vie publique), jamais mis en œuvre. Le président de la République a annoncé des mesures fortes pour lutter contre la fraude fiscale et les paradis fiscaux, qui sont d'autant plus crédibles que l'évolution européenne et l'exemple américain les rendent possibles. Mais tout dépendra de la réalité des mesures votées et des moyens mis en œuvre. Dans tous les cas, l'absence d'annonces sur les sujets qui précèdent rend partiels les remèdes mis en œuvre.

Tant que le monde politique s'autorégulera et que la société civile restera à l'écart – cet écart ne pouvant que s'élargir avec la professionnalisation accrue de la politique et l'abandon aux seuls fonctionnaires de la possibilité effective de faire de la politique –, le problème majeur de la confiance, mais aussi du fossé entre société politique et société civile, restera entier. ■

Sur Lemonde.fr

Vous pouvez également consulter nos trois dossiers liés aux paradis fiscaux :
« Des élus se positionnent dans le débat sur la moralisation de la vie politique ».
« Comment assurer l'exemplarité des responsables publics ».
« La démocratie française à l'épreuve de l'affaire Cahuzac ».
« Comment lutter contre la fraude fiscale ».

Exiger l'impartialité, pas la transparence

Arrêtons ce débailage sauvage

Dominique Rousseau

Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne, Paris-I, ancien membre de la commission Jospin

Mal nommer les choses, écrivait Camus, c'est ajouter au malheur du monde. Le problème n'est pas la moralisation des hommes politiques. Ni même la transparence de la vie publique. Le problème est celui de l'impartialité. De l'exercice impartial des compétences confiées à tous ceux qui ont la charge de fonctions publiques. Or, aujourd'hui, tout est mélangé et à l'opacité entretenue succède un débailage sauvage : patrimoines privés, impôts, marque de sa voiture, nombre et couleur de ses costumes... tout est rendu public à la télévision, la radio, sur le Net et les blogs !

Il faut arrêter ce débailage et en revenir au droit. C'est-à-dire à des règles, à des procédures et à des institutions qui donnent les garanties d'un exercice impartial des charges publiques. C'est peut-être moins sexy, mais c'est sans doute plus utile à la démocratie. Avant même la tourmente Cahuzac – donc, hors de toute l'agitation actuelle –, la commission présidée par Lionel Jospin a fait des propositions qui mériteraient d'être retenues.

Les personnes concernées par l'exigence d'impartialité ne sont pas seulement les parlementaires ni même seulement les ministres. Tous les feux sont, à tort, dirigés sur eux ; mais, doivent également être soumis à cette exigence les

élus locaux, les membres des autorités administratives indépendantes, les collaborateurs ministériels et, plus généralement, les agents publics au sens de la convention internationale contre la corruption et les conflits d'intérêts (ratifiée par la France le 4 juillet 2005) : « On entend par agent public toute personne qui détient un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou temporaire. »

La loi doit prévoir l'obligation pour ces personnes d'adresser à une Autorité d'impartialité de la vie publique trois déclarations, une sur le patrimoine, une autre sur les intérêts et une dernière sur les activités. La première ne serait rendue publique qu'à la fin du mandat pour réprimer un événement.

C'est peut-être moins sexy, mais c'est sans doute plus utile à la démocratie

tuel enrichissement personnel illégal. Les deux autres ne seraient rendues publiques qu'après le contrôle de leur exactitude substantielle.

Puisque l'Autorité devient la clé de voûte du mécanisme de contrôle de l'impartialité, elle doit avoir une composition et des moyens qui lui permettent d'accomplir ses missions. Ce que les annonces de François Hollande ne garantissent nullement. L'Autorité ne peut pas être entre les mains des énarques : il existe trop d'intérêts croisés entre ceux qui se retrouvent à la direction d'entreprises, de banques, d'assurances, d'autorités administratives, de cabinets ministériels et même de cabinets d'avocats.

La commission Jospin a propo-

sé un mode de composition plus conforme aux exigences d'impartialité. Elle comprendra trois membres de droit ; le vice-président du Conseil d'Etat, le premier président de la Cour des comptes et celui de la Cour de cassation, ainsi que six membres nommés : deux par le président de la République, deux par le président du Sénat et deux par celui de l'Assemblée nationale.

Les candidats proposés seront auditionnés par les commissions compétentes des assemblées, qui devront valider leur choix à la majorité des trois cinquièmes. Mais il faut aussi que la loi donne à cette Autorité les moyens juridiques et humains lui permettant de conduire, en France et à l'étranger, les investigations nécessaires à la vérification des déclarations d'intérêts et d'activités.

La loi doit prévoir, en puisant encore dans le rapport Jospin, un statut du « lanceur d'alerte éthique ». Toutes les affaires récentes ont été révélées par des hommes ou des femmes qui, par leur position, avaient connaissance de possibles conflits d'intérêts ou d'actes de corruption.

Plutôt que de s'adresser à la presse, elles devraient pouvoir saisir l'Autorité de déontologie, à charge pour celle-ci de vérifier la réalité des éléments apportés par le lanceur d'alerte et de déclencher, le cas échéant, les poursuites judiciaires. A charge aussi d'assurer au lanceur d'alerte une protection professionnelle appropriée.

L'origine du pouvoir n'est plus le seul critère de sa légitimité. L'impartialité dans son exercice est devenue la condition de la confiance des citoyens dans leurs institutions. Comme toujours, le droit, qui a fait sortir les sociétés de la barbarie, peut aider à trouver la juste mesure entre le tout-opaque et le tout-transparent. ■

Le Monde

FONDATION
pour la RECHERCHE
STRATÉGIQUE

Quelle ambition pour la France face aux ruptures stratégiques ?

Débat exceptionnel

Mercredi 17 avril 2013 de 14h15 à 18h30

Maison de la Chimie
28 rue Saint Dominique, Paris 7^{ème} (métro : Invalides)

La demi-journée organisée par la Fondation pour la recherche stratégique en partenariat avec *Le Monde* entend éclairer les bouleversements stratégiques actuels à travers le débat des chercheurs et des journalistes rassemblés pour cet événement exceptionnel.

Etienne de DURAND, Camille GRAND, François HEISBOURG, Alexandra de HOOP SCHEFFER, Natalie NOUGAYREDE, Bruno RACINE, Bruno TERTRAIS, Justin VAISSE comptent ainsi parmi les intervenants de ce débat qui permettra de confronter les analyses de ces experts sur les ruptures stratégiques et leurs conséquences pour la France.

Renseignements, programme et inscription sur le site de la Fondation pour la recherche stratégique

www.frstrategie.org

La quasi-impunité des banquiers

La lutte implacable contre les dérives de l'argent lancée par François Hollande se heurte à un obstacle de taille : l'impunité ou presque des professionnels de la finance. En effet, malgré la responsabilité de la City ou de Wall Street dans le déclenchement de la plus grave crise économique depuis la Grande Dépression, aucun banquier n'a été inquiété, jugé ou condamné, même dans les cas de fraude avérée. Et ceux qui ont perdu leur emploi ont facilement rebondi comme si de rien n'était.

Comment expliquer l'absence de sanctions ? Le contraste est saisissant avec la crise des caisses d'épargne américaines au début des années 1990 à l'issue de laquelle une centaine de dirigeants s'étaient retrouvés derrière les verrous. Même Alan Greenspan, l'architecte de la politique de laisser-faire et d'argent bon marché à l'origine du tsunami financier pendant les dix-neuf ans passés à la tête de la Réserve fédérale américaine, a reconnu que « bien des aspects de la crise actuelle sont dus à des escroqueries pures et simples ».

Les milieux financiers ont beau jeu de répondre que l'incompétence, l'avidité au gain ou l'imprudence ne constituent pas un crime passible de prison. Franchir la ligne jaune de la morale n'a rien d'illégal. En outre, sur le plan juridique, la pierre de touche du droit anglo-saxon est que tout accusé doit être considéré comme innocent tant que sa culpabilité n'a pas été prouvée devant un juge ou un jury. Il faut prouver « au-delà du doute raisonnable » qu'il s'agit d'un acte délibéré. La réglementation excessive, opaque et incompréhensible permet aux meilleurs avocats d'affaires de faire acquitter leurs clients dans la plupart des procès, telle est l'antenne du lobby bancaire.

On peut habiller de toute forme d'arguments cette impunité, les faits sont là : les seigneurs de l'argent disposent de nombreux atouts pour échapper à la justice.

Tout d'abord, à l'exception des cas reconnus d'escroquerie ou de délit d'initié, les autorités ont préféré la conciliation à l'épreuve de force.

Analyse

MARC ROCHE
Correspondant à Londres

Les régulateurs choisissent de poursuivre au civil plutôt qu'au pénal les banques prises la main dans le sac en s'efforçant de trouver un accord à l'amiable. Pour mettre fin aux poursuites, les établissements fautifs payent une amende dérisoire comparée à leurs profits sans avoir à reconnaître la moindre faute.

Autre motif à ce laxisme, les gendarmes des marchés sont pénalisés dans leur chasse aux déviants de la finance par la complexité d'un univers d'autant plus difficile à déchiffrer que les banquiers recourent à un jargon incompréhensible. Un jury populaire est incapable de comprendre cette novlangue ésotérique.

Dans les faits, le monde politique a capitulé devant un univers financier passé expert dans l'entrisme institutionnel

Par ailleurs, en tant qu'employés de la banque, le PDG comme les directeurs et les administrateurs indépendants ne sont pas responsables sur leurs biens personnels. La garantie qu'au bout du compte les actionnaires régleront la note des erreurs encourage « les dérives de l'argent ».

De plus, les institutions financières sont passées maître dans le contournement en toute légalité des réformes du système financier. Les « Grands », comme Goldman Sachs, Barclays, UBS ou Deutsche Bank, n'ont aucune intention de renoncer au négoce sur fonds propres comme l'exige la législation Volcker aux États-Unis. Ces activités très rémunératrices sont démantelées puis rebaptisées souvent par le truchement de paradis fiscaux au nez et à la barbe des régula-

teurs. L'extrême spécialisation des intervenants permet de brouiller facilement les pistes.

Cette immunité des géants de la finance s'explique aussi par la peur des retombées négatives pour l'emploi. Interrogé par le Congrès au début 2013, le responsable de la direction des enquêtes criminelles au ministère américain de la justice, Lanny Breuer, a reconnu que l'absence de poursuites pénales contre les mastodontes britanniques HSBC (blanchiment) ou Barclays et Royal Bank of Scotland (manipulation du Libor) était motivée par la peur de suppressions d'emplois dans les filiales américaines.

La légèreté des peines imposées aux deux enseignes, condamnées à une simple amende, a ulcéré jusqu'à l'ultra-libéral hebdomadaire *The Economist*, qui s'interrogeait dans son édition du 15 décembre 2012 : « Une poignée de banques sont-elles devenues trop grosses non pas pour faire faillite, mais pour aller en prison ? »

Enfin, dans les faits, le monde politique a capitulé devant un univers financier passé expert dans l'entrisme institutionnel. Ainsi, pour sortir de l'ornière des subprimes ou pour sauver l'euro, les gouvernements ont souvent fait appel à... des professionnels de la finance. Parfois, il s'agit des mêmes qui ont inondé le monde de produits financiers toxiques ou ont spéculé contre la monnaie unique. « La pensée dominante, c'est que les banquiers sont utiles et connaissent leur travail. Donc, les banques sont incontournables, les grosses banques encore plus. En réalité, c'est faux », souligne Simon Johnson, professeur à Harvard et ex-économiste en chef du FMI.

Certes, comme l'a indiqué l'ancien premier ministre britannique Tony Blair, aujourd'hui conseiller de JP Morgan, « la solution à nos problèmes n'est pas de pendre vingt banquiers ». Les opérateurs ne sont pas tous fautifs, loin de là. Reste que, malgré la crise, les scandales et la « reréglementation », l'impunité est toujours de saison. ■

roche@lemonde.fr

Ecologie | CHRONIQUE

PAR HERVÉ KEMPF

Moralisation du projet

Il est prématuré d'écrire l'épilogue, mais une page victorieuse a été tournée cette semaine à Notre-Dame-des-Landes. Les trois commissions d'experts qu'avait nommées M. Ayraut ont rendu leurs rapports. Le premier manque de sérieux : la commission de dialogue ne s'est pas interrogée sur l'effet du développement du trafic aérien sur le changement climatique. Mais si, en accord avec son mandat, elle juge le projet d'un nouvel aéroport pertinent, elle émet des recommandations qui en retardent l'engagement. Quant à la commission scientifique chargée d'évaluer la méthode de « compensation » du bocage à détruire, elle dresse un zéro pointé à ladite méthode. Il faut reprendre les études. En attendant, on est prié de ne pas couler de béton.

Le 13 avril a lieu à Notre-Dame-des-Landes la fête de « Sème ta "zad" ». Paysans, écologistes et « zadistes » y auront préparé des plantations et de nouvelles installations agricoles. Il s'agit maintenant de réfléchir aux défis de la victoire envisageable : comment transformer l'humus de la « zad » en une matrice fertile pour les luttes contre la dévastation à l'œuvre dans le monde ?

Un aspect de la bataille contre les grands projets inutiles ne saurait être oublié. Ceux-ci impliquent fréquemment corruption et conflits d'intérêts, comme cela a été révélé dans le chantier de LGV à Florence, en Italie, et dans le dossier de la LGV Lyon-Turin. En ces

temps de moralisation post-Cahuzac, il convient de rappeler que les grands travaux peuvent être mêlés à l'argent opaque.

Le 8 avril, en Russie, le journaliste Mikhail Beketov est décédé. Il avait été sauvagement battu par des inconnus en 2008, alors qu'il enquêtait sur la corruption imprégnant le projet d'autoroute Moscou-Saint-Petersbourg, traversant la forêt de Khimki, et dont Vinci, l'opérateur de Notre-Dame-des-Landes, est le promoteur. Le finan-

Une page victorieuse a été tournée cette semaine à Notre-Dame-des-Landes

cement du projet implique des proches de M. Poutine et des compagnies basées à Chypre, paradis fiscal, a montré l'ONG CEE Bankwatch.

En février, François Hollande s'est rendu à Moscou. Il y a rencontré des personnalités russes, dont Evgenia Chirikova, de l'association Sauver la forêt de Khimki et lauréate du prix Goldman. M^{me} Chirikova dit avoir informé le président français du comportement de Vinci et que M. Hollande lui a promis d'en parler à la direction de cette firme. *Le Monde* a interrogé l'Elysée pour savoir quand cette discussion aurait lieu. Jusqu'ici, pas de réponse. « Allô, l'Elysée ? » ■

kempf@lemonde.fr

Le livre du jour

Une « démocratie XXL »

Il est urgent de ne pas se soumettre à un système « broyeur de vies et d'avenir », la liberté étant, selon la formule d'Hannah Arendt, d'avoir la possibilité de « vouloir que ceci ou cela soit autrement ». En ouvrant le volumineux ouvrage d'Alain Obadia, président de la Fondation Gabriel Péri, et de Louise Gaxie, on sait vite où on est. Fondé sur un rejet de « TINA » – ce concept forgé par Margaret Thatcher selon lequel « there is no alternative » – et la conviction que « ce qui peut apparaître utopique aujourd'hui peut devenir le nouvel ordre des choses demain », ce livre n'est pas un bréviaire socialiste, voire communiste. Il défriche allégrement des idées alternatives au « prêt-à-penser » dominant.

L'un des deux auteurs, Alain Obadia, 63 ans, est quelqu'un qu'on ne peut pas ranger dans une seule case. Il a partagé sa carrière entre son entreprise d'origine, la RATP, où il a été cadre, et la CGT, où il a dirigé pendant dix ans son Union générale des ingénieurs et cadres (UGICT) avant d'accéder au bureau confédéral de la centrale. Moderniste, il quitte cette instance fin 1994, jugeant la CGT trop fermée aux mutations sociales. Encarté au Parti communiste, il appartient toujours à son comité exécutif national.

« L'implication des citoyens est indispensable afin d'évaluer et de contrôler le pouvoir politique »

Malgré ses liens, M. Obadia a su rester un électron libre, intégrant, en 1997, l'équipe de Martine Aubry au ministère du travail, conseillant le président de la RATP, alors Jean-Paul Bailly, sur les questions sociales ou étant, en 2010, la seule personnalité qualifiée de gauche sur les quarante nommées par Nicolas Sarkozy au Conseil économique, social et environnemental, ce temple du consensus.

Cet esprit libre se retrouve au fil des pages de ce manuel de la transformation sociale dont le fil rouge est la création « d'une démocratie grand format, d'une démocratie XXL en quelque sorte ». Pour les auteurs, il faut « donner une nouvelle jeunesse au concept de souveraineté populaire

en développant de multiples procédures, mécanismes, organisations, outils qui peuvent permettre à tous de reprendre le pouvoir et de transformer ainsi l'ordre social ». Il s'agit de bâtir une VI République fondée sur une « démocratie d'intervention » et d'étendre cette « révolution démocratique » à l'entreprise, sans oublier de « démocratiser » l'Union européenne.

A l'heure où l'affaire Cahuzac fait trembler les institutions, le livre rappelle qu'« il n'est pas de sauveur suprême » et fustige l'élection au suffrage universel du président de la République – pourtant populaire –, en estimant qu'elle est « un obstacle majeur à tout processus de démocratisation ». Les auteurs veulent généraliser le scrutin proportionnel à toutes les élections.

Nous avons le choix
Alain Obadia et Louise Gaxie
Fondation Gabriel Péri, 526 p., 15 €

« affirmer la primauté du Parlement ». Mais, surtout, pour « révolutionner la politique » et « construire une démocratie véritable », ils jugent que « l'implication des citoyens est indispensable afin d'évaluer et de contrôler le pouvoir politique ». Les pistes pour instaurer ce « contre-pouvoir citoyen » – comme la création de conseils permanents ou ponctuels où la « participation égalitaire » des citoyens serait assurée par tirage au sort, ou encore un référendum d'initiative populaire déclenché par pétition – peuvent paraître utopiques, mais elles sont plutôt décourageantes et méritent d'être explorées.

Il y a bien d'autres idées dans ce livre qui en fourmille sur le bien-vivre ensemble, le paradoxe du travail qui est aussi émancipateur ou « la logique de durabilité » comme moteur du développement. Tout en notant que les conflits sont « inhérents à toute vie sociale », Alain Obadia et Louise Gaxie soulignent qu'« il est temps d'inverser la tendance et de placer la coopération au centre de toute démarche de transformation sociale », tant est grand le « besoin de réfléchir collectivement, d'agir ensemble et de nous rassembler ». Mais, principe de précaution oblige, ils préviennent que les propositions ainsi mises en débat « ne doivent pas être entendues dans une vision de tout ou rien ». Ouf ! ■

MICHEL NOBLECOURT

ABONNEZ-VOUS

FORMULE INTÉGRALE



LE QUOTIDIEN CHAQUE JOUR + TOUS LES SUPPLÉMENTS
+ M LE MAGAZINE DU MONDE + L'ACCÈS À L'ÉDITION ABONNÉS DU MONDE.FR

6 mois - 169 €
au lieu de 325 €

SOIT
48%
DE RÉDUCTION

BULLETIN D'ABONNEMENT

A compléter et à renvoyer à : Le Monde - Service abonnements - A1100 - 62066 Arras Cedex 9

131EMQA6M

OUI, je profite de cette OFFRE PRIVILÈGE et je reçois la Formule Intégrale du Monde pendant 6 mois pour 169 € au lieu de 325 € soit 48% de réduction sur le prix de vente en kiosque

Je règle par :

☐ Chèque bancaire à l'ordre de la Société editrice du Monde
☐ Carte bancaire ☐ Mastercard ☐ American Express

N° : _____ Date et signature obligatoires

Expire fin : _____
Notez les 3 derniers chiffres figurant au verso de votre carte

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

E-mail : _____

@ : _____

Tel : _____

IMPORTANT : VOTRE JOURNAL LIVRE CHEZ VOUS PAR PORTEUR

☐ Maison individuelle ☐ Interphone ☐ Oui ☐ Non ☐ Escalier
☐ Immeuble ☐ Boîte aux lettres : _____ ☐ Bât. N° _____
☐ Digicode N° _____ ☐ Nominative ☐ Collective N° _____ ☐ Dépôt spécifique le week-end

SOCIÉTÉ ÉDITEUR DU MONDE SA - 80, BOULEVARD AUGUSTE BLANCHI - 75013 PARIS - 431 801 850 RCS Paris - Capital de 94 610 348 70 € (autre réserve aux nouveaux abonnés de 4 millions) - France métropolitaine jusqu'au 31/12/2013. En application des articles 38, 39 et 40 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations vous concernant en vous adressant à notre siège. Par notre intermédiaire, ces données pourront être communiquées à des tiers : soit à nos propres fins de gestion, soit à nos partenaires.

Le Monde